



**CONVENTION CADRE
DE GESTION URBAINE DE
PROXIMITE**

Ville de Metz

PY

Sommaire :

Préambule

- I. Objet de la Convention Cadre
 - a. Objet de la Convention Cadre
 - b. Objectifs de la GUP
 - c. Les engagements des acteurs au cœur de la convention
- II. Diagnostic
 - a. Diagnostic des quartiers Politique de la Ville
 - b. Les partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité
 - c. Articulation avec les politiques locales
- III. Enjeux, objectifs et axes de travail
 - a. Les enjeux globaux de la Convention
 - b. Les axes de travail prioritaires : objectifs généraux et opérationnels
 - c. Une méthode de travail au service des habitants
- IV. Pilotage et animation
 - a. Durée de la Convention
 - b. Pilotage de la Convention
 - c. Suivi et évaluation
- V. Annexes – Fiches Actions

PROJET

Préambule :

Notion apparue officiellement le 30 juin 1998 à l'initiative du Comité Interministériel à la Ville, la gestion urbaine de proximité (GUP) peut se définir comme étant « une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. » (Note de cadrage du 02 juin 1999, une démarche de GUP, METL, Union HLM et D.I.V.)¹.

Les champs d'intervention de la GUP sont les actes liés à

- l'entretien des espaces : la gestion, l'entretien et la maintenance des espaces extérieurs et communs,
- l'évolution des organisations : la gestion des services urbains, l'organisation de l'espace, l'évolution des pratiques professionnelles...

L'ANRU dans son règlement général prévoit que chaque projet urbain soit accompagné « d'une amélioration sensible et immédiate de la gestion urbaine de proximité... ».

Conformément à la convention signée par les partenaires le 20 décembre 2005, relative au projet de rénovation urbaine du quartier de Metz Borny, le programme qui suit formalise les engagements des différents partenaires reposant sur une réflexion commune.

Ces derniers sont proposés afin de traiter des dysfonctionnements de gestion urbaine de proximité du quartier de Borny mais également des autres quartiers Politique de la Ville de Metz : Bellecroix, Hannaux – Barral - Frécot, Chemin de la Moselle, Patrotte ; et de renforcer la mutualisation des moyens d'actions.

L'objectif de la démarche est double

- mieux coordonner les interventions des acteurs concourant à l'amélioration du cadre de vie des quartiers de Metz : collectivités locales, bailleurs, services de l'Etat, associations, copropriétés,
- mettre en place une gestion différenciée et adaptée.

Afin de garantir la cohérence et l'équité de traitement des territoires, la présente convention cadre est rédigée à l'échelle de la Ville de Metz.

Cette convention cadre est complétée par des fiches actions territorialisées par zone d'intervention. Deux secteurs sont définis :

- Borny – Bellecroix
- Hannaux – Barral - Frécot, Chemin de la Moselle, Patrotte.

¹ Les circulaires des 8 et 9 octobre 2001 (qualité de service et abattement TFPB) sont venues préciser les modalités de la G.U.P.

I. Objet de la convention cadre

A. L'objet de la convention cadre

La gestion urbaine constitue une préoccupation forte et ancienne des partenaires intervenant sur le quartier de Borny. Cette dynamique engagée depuis 2001 s'est notamment traduite sur les quartiers Politique de la Ville par :

- le renforcement inter partenarial.
- la signature du CUCS et du CLSPD.
- la mise en place de la collecte sélective
- un renforcement de la médiation de proximité.
- l'amélioration du cadre de vie.

Les signataires de cette convention souhaitent approfondir et formaliser la démarche mise en œuvre sur le quartier de Borny, mais également l'étendre et la mettre en œuvre sur les autres quartiers de Metz. Cette convention formalise les engagements pris par les différents acteurs de la gestion urbaine de proximité intervenant sur les quartiers.

Les partenaires retiennent comme champ d'intervention prioritaire pour la gestion urbaine de proximité : **amélioration des organisations dans le but d'assurer la durabilité des investissements.**

B. Les objectifs d'amélioration d'une gestion urbaine de proximité « durable »

La gestion urbaine de proximité, enjeu majeur du développement durable, poursuit des objectifs tels que l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de l'attractivité du territoire, en agissant sur l'entretien du quartier, la sécurité et le renforcement du lien social, la réduction des coûts de gestion, l'appropriation des espaces.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les organisations s'adaptent au processus de gouvernance durable du projet urbain, impliquant une nouvelle organisation, de nouvelles missions et l'évolution des pratiques professionnelles.

La bonne articulation de la gestion urbaine de proximité et du projet de rénovation urbaine est ainsi une condition de la réussite des changements attendus sur le quartier.

C. Les engagements des acteurs au cœur de la convention

Les acteurs concernés par la Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de Metz-Borny s'engagent à travailler en cohérence et en coordination entre eux et avec les acteurs du quartier. Ils s'engagent à définir les actions de la Gestion Urbaine de Proximité en prenant en compte les besoins et attentes de tous, dans un partenariat ouvert.

II. Diagnostic :

a. Diagnostic des quartiers politique de la ville

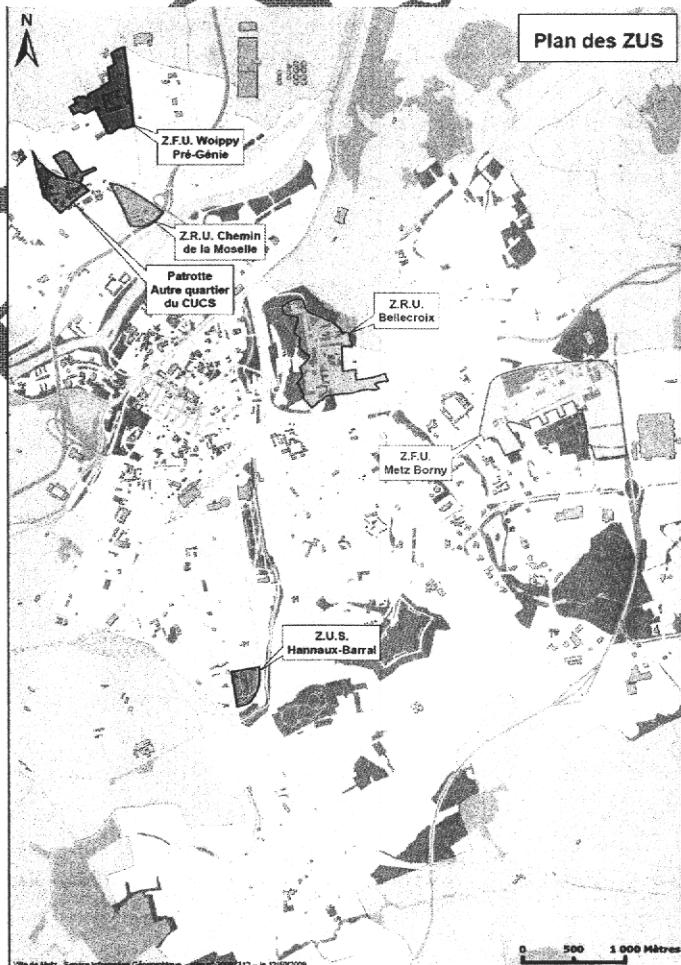
Metz, capitale administrative de la Lorraine, compte 127 498 habitants et s'étend sur plus de 4 000 hectares. Metz est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole qui représente une population de 230 000 habitants.

L'attractivité forte de la Ville de Metz est renforcée par une politique de la ville et des aménagements urbains ambitieux, aptes à restaurer les équilibres entre les différents quartiers et à doter la commune de nouveaux outils structurants.

De plus, elle constitue un pôle d'attraction pour les populations en difficulté ou en voie d'exclusion issues des bassins de reconversion industrielle limitrophes, ou d'autres zones en déclin. Néanmoins, un nombre élevé de personnes reste à l'écart de ce dynamisme économique, souvent en raison d'un faible niveau de formation et tout particulièrement celles vivant dans les quartiers d'habitat social.

Metz compte six secteurs Politique de la Ville :

- Borny, Bellecroix, Hannaux – Barral – Frécot, Chemin de la Moselle et Patrotte s'inscrivent dans la convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité de la ville de Metz ci-jointe.
- Boileau-Pré-Génie relève de la convention GUP pour l'opération de rénovation urbaine de Woippy/Metz Nord.



1. Le quartier de Metz-Borny :

Le quartier de Metz-Borny situé au Sud-Est de l'agglomération messine à environ 5 kilomètres du centre-ville constitue la lisière urbanisée Est de la ville de Metz. Sa construction a été engagée en 1962 dans le cadre d'une ZUP.

Depuis 1982 ce quartier a bénéficié de nombreux dispositifs Politique de la Ville et a été labellisé Grand Projet de Ville au terme de la convention intervenue le 12 février 2001 entre la Ville de Metz et l'Etat.

La signature avec l'ANRU de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de Metz-Borny le 20 décembre 2005 a souligné la volonté de l'ensemble des partenaires de poursuivre la rénovation, le désenclavement et le développement social et économique de ce quartier.

Caractéristiques principales² :

- Population du quartier en 2006 (périmètre ZUS) : 10 757
- Part des ménages de 6 personnes et plus en 2006 : 10,3% (Unité urbaine de Metz : 2,1%)
- Taux d'activité des 25-65 ans en 2006 : 65,8% (Unité urbaine de Metz : 76,1%)
- Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3 parmi les actifs en 2006 : 23,2% (Unité urbaine de Metz : 9,8%)
- Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006 : 93% Unité urbaine de Metz : 65,6%)
- Part de bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007 : 30,2% Unité urbaine de Metz : 8%)
- Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu (hors prestations sociales) en 2005 : 46,2% Unité urbaine de Metz : 11,2%)

Bâti

- Nombre de résidences principales en 2006 : 3356
- Part des HLM parmi les résidences en 2006 : 75,9% (Unité urbaine de Metz : 21,4%)
- Nombre de copropriétés privées : 35

Dans l'objectif de développer la vie sociale et d'offrir aux habitants un service de proximité performant, des services se sont implantés au Pôle des Lauriers, en plein cœur du quartier de Metz-Borny : la Direction de la Politique de la Ville et l'équipe du GIP-GPV depuis mai 2003, et plusieurs services et structures associatives œuvrant dans le domaine de l'emploi depuis septembre 2005.

2. Le quartier de Bellecroix :

Caractéristiques principales :

- Population en 2006 : 3 029 habitants
- Population de nationalité étrangère faible par rapport aux autres quartiers classés en Zone Urbaine Sensible.
- Taux d'activité des 25-65 ans en 2006 : 72,3%
- Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3 parmi les actifs en 2006 : 16,8%
- Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006 : 84,4%
- Part de bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007 : 20,9%

² Chiffres clés source INSEE
sur le site <http://sig.ville.gouv.fr>

- Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu (hors prestations sociales) en 2005 : 31,8%

Bâti

- Nombre de résidences principales en 2006 : 1269
- Part des HLM parmi les résidences en 2006 : 69,7%

3. La Patrotte :

Ce quartier connaît une très grande concentration d'habitat social. Depuis avril 2005, le quartier est classé au titre de l'article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Le principe d'une intervention d'envergure visant à la requalification urbaine, sociale et économique de la Patrotte est aujourd'hui considéré comme une priorité. Une réflexion et un travail concerté sont ainsi actuellement menés afin d'aboutir dans le meilleur délai possible à la définition d'un programme d'actions intégrant les dimensions économique, sociale et urbaine d'une opération de rénovation ambitieuse.

4. Chemin de la Moselle

Le quartier du Chemin de la Moselle est un petit quartier situé au nord de Metz. De fortes barrières physiques et visuelles (autoroute et voie ferrée) en font un quartier enclavé dont les liaisons avec le reste de la ville, tant pour les véhicules que pour les piétons, ne sont pas aisées. Il s'inscrit au même titre que le quartier de la Patrotte dans la dynamique de rénovation et de développement social et économique souhaitée par la municipalité.

Caractéristiques principales :

- Population en 2006 : 1296
- Part des ménages de 6 personnes et plus : 6.2%
- Taux d'activité des 25-65 ans : 50.6%
- Part des demandeurs d'emploi (catégorie 1, 2, et 3) parmi les actifs 2006 : 31%
- Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006 : 89,9%
- Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007 : 33.1%
- Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005 : 53%
- Diminution de la population.
- Population jeune mais connaît un très net vieillissement.

Bâti

- Nombre de résidences principales en 2006 : 360
- Part des HLM : 89.6%

5. Hannaux, Barral, Frécot

Hannaux-Barral-Frécot est un petit quartier d'habitat social situé à l'extrême sud du quartier du Sablon à Metz, à environ 1km du quartier de l'Amphithéâtre. Il est bordé à l'ouest par l'avenue André Malraux et

à l'est par la coulée verte de la Seille. Le quartier fait partie d'un secteur où l'habitat individuel prédomine (tissu de maisons individuelles, d'îlots fermés).

Caractéristiques principales :

- Population en 2006 : 1010
- Part des ménages de 6 personnes et plus : 12,3%
- Taux d'activité des 25 – 65 ans : 58,2%
- Part des demandeurs d'emploi (catégorie 1, 2, et 3) parmi les actifs 2006 : 26,6%
- Part des employés et ouvriers parmi les salariés en 2006 : 90,8%
- Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CNAM en 2007 : 33,1
- Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005 : 53%

Bâti

- Nombre de résidences principales en 2006 : 306
- Part des HLM : 78%

ANALYSE GLOBALE

Ce diagnostic bien qu'il recouvre des réalités différentes, des territoires qui ont leur identité propre, fait apparaître des caractéristiques communes et notamment un **différentiel de développement** entre ces quartiers messins et le reste de l'agglomération. Il convient de lutter contre ces formes de discrimination en utilisant divers leviers tels que :

- ✓ la création d'activités nouvelles et l'amélioration de l'attractivité de ces territoires
- ✓ l'accessibilité des jeunes à l'emploi à travers l'insertion professionnelle
- ✓ la lutte contre l'isolement en favorisant la participation associative et les initiatives citoyennes.

La pauvreté et la précarité sont essentiellement concentrées dans les zones urbaines sensibles. A lui seul le quartier de Metz-Bomby représente 45 % de la population à bas revenus des Zones Urbaines Sensibles. Dans l'ensemble de ces zones 41 % des personnes sont pauvres, et cette proportion est maximale sur le quartier Hannaux-Barrau-Frécot où plus d'un habitant sur deux vit dans une situation de pauvreté.

L'absence de travail constitue le premier facteur de précarité, mais parfois viennent s'y ajouter d'autres **handicaps** comme l'isolement ou le manque de soutien familial, les difficultés d'ordre scolaire ou de cadre de vie. La politique de la ville tente de prendre en compte ce cumul de handicaps à travers le Contrat Urbain de Cohésion sociale, le Programme de Réussite Educative, le CLSPD, la Gestion Urbaine de Proximité.

La présente convention a pour objectif de prendre en compte la Gestion Urbaine de Proximité et les problématiques qui en découlent.

Sur les quartiers Politique de la Ville de Metz, les principales constatations sont :

- De nombreux dysfonctionnements socio-économiques (chômage, délinquance, échec scolaire, difficulté d'intégration...)
- Un déficit d'emploi au sein même des quartiers
- Un besoin de services de proximité
- Un problème de lisibilité des acteurs et de leurs missions et un manque de conventions entre les partenaires
- Un manque d'ouverture sur l'extérieur des quartiers
- Une carence d'associations et d'animations sur certains quartiers contrairement à d'autres
- Un manque de prise en compte des évolutions engendrées par le renouvellement urbain (domanialité, intervention...) à l'exception de Borny
- Un manque de communication et d'information
- Un manque de prise en compte des aspects culturels et environnementaux
- Le non respect par certains des règles de vie collective au regard des espaces extérieurs et communs
- Une nécessité d'améliorer les pratiques et les usages des habitants

Le diagnostic partagé a permis de définir les thématiques d'intervention prioritaires suivantes :

- Traitement équitable des territoires et des acteurs
- Définition des compétences et domaines d'intervention de chaque intervenant
- Fonctionnement des territoires (stationnement, délinquance,...)
- Amélioration du travail partenarial
- Gestion et entretien des espaces
- Communication

b. Les partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité

	Borny	Bellecroix	Patrotte Chemin de la Moselle	Hannaux Barral Frécot
Metz Métropole (OM et encombrants)	X	X	X	X
Somergie (tri sélectif)	X	X	X	X
Haganis (traitement)	X	X	X	X
MPS : Metz Pôle Services (encombrants)	X		X	
AIEM : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (encombrants)		X		
Comité de Gestion (encombrants)	X			
Service Propreté Urbaine Ville de Metz	X	X	X	X
Service Espaces Verts Ville de Metz (écoles maternelles, primaires, jeux et haies)	X	X	X	X
L'entreprise Vert Paysages Aménagement	X		X	X
Service Propreté Urbaine, Ville de Metz (Balayage, soufflage, piquage papiers)	X	X	X	X
Metz Pôle Services (MPS) (piquage papiers)	X		X	
Association Messine de Médiation Sociale (AMMS) (médiation sociale en journée)	X		X	
Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation (APSIS) (prévention en journée et en soirée)	X	X	X	
Metz Habitat Territoire (médiation en soirée)	X	X	X	
Police municipale et nationale	X	X	X	X
Metz Habitat Territoire (location, gestion)	X	X	X	X
LogiEst (location, gestion)	X	X		
Service Citoyenneté et démocratie participative, Mairies de quartiers (comité de quartier, information + doléances), Ville de Metz	X	X	X	X
Pôle des Lauriers (siège de la politique de la ville et du GIP-GPV), Ville de Metz	X			
La maison du projet AGORA (concertation + nouveaux services), Ville de Metz			X	
Service politique de la ville (coordination), Ville de Metz	X	X	X	X
Service urbanisme prévisionnel et opérationnel (information), Ville de Metz	X		X	
Service animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudianteVille de Metz	X	X	X	X
Mission locale	X	X	X	X

c. L'articulation avec les politiques locales

1. le CUCS : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Dans le cadre de la rénovation urbaine engagée sur les quartiers sensibles de la Ville de Metz, le Contrat de Ville de l'agglomération messine conclu en 2000 avait pour ambition d'accompagner les quartiers sensibles dans leur transformation et dans leur retour dans le droit commun. Ce dispositif est arrivé à terme le 31 décembre 2006. La volonté de promouvoir l'égalité des chances des habitants des quartiers sensibles demeurant une priorité, la Ville de Metz et l'Etat ont décidé de poursuivre cette politique partenariale en concluant une **Convention Cadre au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**.

Un accent tout particulier est porté dans le cadre de la mise en œuvre du CUCS sur le soutien d'actions dans les domaines de l'emploi et du développement économique, ainsi que dans celui de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté.

Le CUCS est un outil de mobilisation de crédits destinés au soutien associatif. Il constitue à la fois une aide au montage de projets et à l'accompagnement des associations dans leur démarche, un soutien quotidien de terrain et d'écoute et un outil de mise en réseau et de coordination des actions associatives.

Le CUCS définit de grandes orientations :

- **Habitat et cadre de vie au sein de laquelle s'inscrit la GUP**
- **Emploi et développement économique**
- **Réussite éducative**
- **Citoyenneté et prévention de la délinquance**
- **Santé**

Des actions innovantes ont été initiées et sont aujourd'hui poursuivies au titre de la gestion urbaine de proximité (entretien et préservation des espaces, médiation et sensibilisation des habitants au respect de leur cadre de vie... : exemples : suivi et animation de la Régie Propreté, sensibilisation des habitants aux nouvelles procédures de stockage et de tri des déchets suite à la mise en place de points d'apport volontaire, accompagnement d'animations sur le cadre de vie comme le festival FES.T.I.F (action de fleurissement des balcons...))

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de ces différents dispositifs vise à une logique de cohérence et de complémentarité au regard des transformations urbaines (travaux de résidentialisation des espaces publics) et de l'évolution des usages et comportements résultant de l'opération de rénovation urbaine de Metz-Borny.

Un Programme de Réussite Educative sur les quartiers en ZUS débute en septembre 2009, il a pour objet la mise en place de parcours individualisés pour des enfants de 2 à 16 ans.

2. le CLSPD : le contrat local de sécurité et prévention de la délinquance.

Il est également important de ne pas dissocier le cadre de vie de la prévention de la délinquance. Ces deux notions sont étroitement liées et demandent une interconnexion permanente pour permettre d'améliorer le quotidien des habitants. Les nuisances sonores, les problèmes de stationnements, les incivilités et les dégradations empêchent l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.

Présidé par le maire, le CLSPD est l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité avec pour objectif de les rassembler et de les faire réfléchir ensemble pour aboutir à un programme d'actions et une évaluation. Ce dispositif vise à développer des stratégies de lutte contre la délinquance et l'insécurité urbaine sur le territoire. Le Conseil assure l'animation et le suivi du dispositif et l'évaluation des actions mises en place.

Dans le cadre du CLSPD, la municipalité de Metz et l'ensemble des partenaires ont opté pour la mise en œuvre de deux actions prioritaires, pour les quartiers politiques de la ville, durant la période 2009-2010 :

- L'utilisation d'engins motorisés (nuisances sonores, comportement dangereux....)
- Dispositif de cellule de veille

Les réflexions au bon déroulement de ces actions sont menées par un groupe de travail restreint composé de divers partenaires institutionnels et associatifs impliqués au regard des problématiques concernées.

Des mesures de sensibilisation sont mises en œuvre concernant les engins motorisés en collaboration avec le service communication. Des mesures répressives sont également développées.

- Distribution d'un flyer mettant en évidence les dangers réels, les risques et statistiques d'accidents, les sanctions encourues par les utilisateurs.
- Organisation de deux journées de sensibilisation dans deux établissements scolaires. Prolongement de l'action dans certains établissements pour la rentrée 2009.
- Recherche de sites qui pourraient être réservés à la conduite de quads et autres engins.
- La répression pour récidive concernant l'utilisation d'engins non-homologués sur la voie publique. Un projet est en cours de réflexion pour procéder au stockage à la fourrière municipale des engins (confiscation et saisie).

III. Enjeux, objectifs et axes de travail

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est un moyen de pérenniser l'action du projet de rénovation urbaine pendant les chantiers et sur le long terme, en accompagnant la transformation urbaine et la réorganisation des espaces extérieurs, par des interventions et une adaptation des services urbains (entretien, présence humaine).

Afin de mettre en œuvre une action efficace et cohérente, la prise en considération de la gestion des aménagements se fait dès leur conception. Les services opérationnels de la Ville sont systématiquement associés à la définition des programmes.

La mise en œuvre de cette gestion passe par :

- la prise en compte de la capacité de gestion des espaces urbains par les services de la ville.
- la mutualisation des moyens et la coordination des services
- les questions relatives au cadre de vie, notamment son embellissement, en tenant compte de la préoccupation constante de rendre les habitants acteurs du changement.

a. Les enjeux de la Convention Cadre :

La finalité de la présente convention est de **mettre en œuvre une gestion urbaine de proximité « durable »**, afin de pérenniser les équipements et aménagements mis en place, notamment dans le cadre du Grand Projet de Ville pour Borny, en faisant évoluer les usages et les pratiques sur le territoire. Des objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis, selon les enjeux de gestion urbaine « durable » suivants :

- assurer « la durabilité des investissements » en évitant la dégradation rapide et la dévalorisation des quartiers renovés
- réduire les consommations d'eau et d'énergie
- améliorer le recyclage des déchets
- réduire les coûts de gestion
- développer la démocratie participative
- favoriser l'appropriation des espaces
- réduire les tensions sociales, le vandalisme et la délinquance
- prendre en compte les recommandations du Grenelle de l'environnement

b. Les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité Durable

Au regard des enjeux de la Gestion Urbaine Durable, l'objectif stratégique de cette convention cadre est **d'optimiser l'organisation territoriale pour améliorer le cadre de vie des habitants** des quartiers Politique de la Ville (Borny, Bellecroix, Patrotte, Chemin de la Moselle et Hannaux, Barral, Frécot).

La présente convention cadre de gestion urbaine de proximité repose sur trois objectifs opérationnels :

- Maintenir et améliorer la propreté des territoires,
- Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la triabilité
- Lutter contre les incivilités (tags, stationnements gênants...)

c. Une méthode de travail au service des habitants :

Afin de mettre en œuvre une gestion cohérente, le processus de définition des actions s'inscrit dans la durée et traverse trois étapes successives de mise en place :

- le recueil d'informations
- l'aménagement ou la mise en place d'outils adaptés
- l'accompagnement et le suivi du dispositif

Pour mettre en œuvre les actions de Gestion urbaine de Proximité, il est primordial de respecter trois conditions de réussite :

- associer les gestionnaires
- tenir compte des pratiques des habitants et du fonctionnement social urbain
- fédérer les habitants du quartier autour d'un projet global commun

Dans le but de développer la démocratie participative et de favoriser les rencontres pour créer de l'échange et de la proximité, deux types de réunions ont été mis en place.

1. Des réunions territorialisées à destination des habitants de :

- Borny

Ces réunions, ouvertes à tous, vont permettre de solliciter les habitants du quartier et d'être à leur écoute. Elles visent à faciliter les échanges autour du projet de rénovation urbaine et à servir de support au projet social.

2. Les Comités de quartiers :

La Ville de Metz compte actuellement 11 comités de quartiers dont l'objectif est de réactiver une dynamique de dialogue autour de tous les projets concernant les quartiers messins.

Ces comités, ouverts à tous, sont investis des fonctions suivantes :

- information mutuelle entre le Comité de Quartier et de Conseil Municipal,
- consultation sur les projets concernant les quartiers ou ayant une incidence sur leur devenir,
- propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier,
- réflexion partagée sur la problématique du développement de la ville,
- développement des liens sociaux et de la convivialité à l'échelle du quartier, encouragement de l'expression et de la participation de la population

Des ateliers de concertation sont également mis en place à la Patrotte et au Chemin de la Moselle dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain des quartiers de Metz-Nord. Ils ont lieu dans les locaux de la Maison du Projet AGORA, installée en plein cœur du quartier de la Patrotte, dans le but d'accompagner les habitants dans l'évolution de leur quartier et de leur apporter des réponses aux problématiques de l'habitat, du cadre de vie, de la santé, de l'emploi, de l'éducation et de la citoyenneté.

d. Les axes de travail prioritaires

A partir de cette définition du cadre de la GUP, la rédaction de la convention repose sur trois axes de travail prioritaires, à partir desquels vont être rédigées des fiches actions déclinant par mission les outils et partenaires.

1. Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants, les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, le fonctionnement social du quartier et sa mixité, des actions doivent être mises en œuvre en terme de communication, sensibilisation, de revalorisation et de renforcement de la démocratie participative :

- Améliorer l'usage des habitants, agir sur leurs pratiques (enquêtes auprès des habitants, campagne de sensibilisation...)
- Optimiser l'utilisation des liens interactifs entre les collectivités, les partenaires pour une meilleure lisibilité auprès des habitants
- Agir auprès des jeunes notamment en concertation avec les établissements scolaires et certaines associations (sensibiliser à la culture urbaine, à l'environnement...)
- Informer les habitants sur le renouvellement urbain des quartiers et les enjeux qu'il recouvre

2. Assurer la cohérence territoriale et organiser la démarche partenariale entre les professionnels et acteurs du territoire :

Une place plus importante doit être accordée aux métiers de la gestion urbaine de proximité et à la mise en œuvre d'un partenariat cohérent et efficace.

Cet objectif doit permettre d'adapter l'organisation des services agissant sur le quartier, de favoriser la présence de personnels de proximité et d'optimiser les interventions grâce à des rapprochements inter-partenaires.

- Identifier les interventions et missions de chacun : les associer et créer un maillage (pour chaque quartier, sur le domaine public et le domaine privé) :
 - collecte des déchets (OM et tri sélectif)
 - collecte des encombrants
 - nettoyage et entretien de la voirie, des espaces verts et des espaces privés
 - entretien, maintenance et usage des équipements publics et du mobilier urbain (borne d'accès, banc, borne incendie, borne de stationnement...)
 - Stationnement sur le domaine public et les espaces privés (usage et procédure).
- Définir clairement et équilibrer les compétences de chacun dans des cadres conventionnels : les formaliser afin de développer une uniformité de traitement entre les bailleurs et les territoires
- Préciser la domanialité des espaces : identifier les zones rétrocédées, gérer les espaces en transition et identifier les espaces "non entretenus" et les zones difficiles

3. Mettre en place des expérimentations s'intégrant dans la cadre du Grenelle de l'environnement et de l'agenda 21.

- Permettre l'accès à l'emploi des habitants et prioritairement des femmes
- Généraliser la mise en œuvre d'une clause d'insertion professionnelle dans les marchés publics
- Expérimenter des nouveaux outils pour l'augmentation de la triabilité

PROJET

IV. Pilotage et animation

a. Durée de la Convention

La présente convention est valable pour toute la durée de la Convention signée avec l'ANRU concernant le projet de renouvellement urbain de Metz-Borny ; elle prendra fin à la date d'échéance de ladite Convention, soit le 31 décembre 2010. La convention pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire. Elle sera reconduite annuellement après accord exprès des signataires.

b. Pilotage

Pilotage stratégique :

Le Comité de Pilotage assure le pilotage politique de la Convention et valide les orientations de travail et le suivi de la mise en œuvre de la GUP.

Ce Comité de Pilotage se réunit une fois par an pour faire le bilan de la présente Convention et proposer des pistes d'actualisation et d'amélioration de la GUP.

Il comprend :

- Des élus de la Ville de Metz
- Le préfet ou son représentant (les services déconcentrés : la DDE, la DDTEFP)
- La communauté d'agglomération de Metz Métropole
- Les bailleurs

Pilotage opérationnel :

Le Comité technique, piloté par le service Politique de la Ville de la Ville de Metz assure le suivi et la coordination technique de la présente convention, ses missions sont les suivantes :

- Elaboration, suivi et mise en œuvre des actions
- Partage d'informations sur les projets des acteurs
- Diffusion et partage des enjeux entre partenaires
- Mutualiser les connaissances sur les projets en cours

Les réunions de ce groupe de travail ont pour objectif de rassembler de façon régulière ; selon une périodicité de deux mois qui pourra être révisée au regard de la pertinence de ce rythme de rencontre, les partenaires (associations, bailleurs, sociétés, administrations...) participant à l'amélioration du cadre de vie.

Ce comité comprend tous les acteurs de la Gestion Urbaine de Proximité :

- La ville de Metz
- La communauté d'agglomération Metz Métropole
- Les bailleurs
- Le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville
- Les associations impliquées au regard des problématiques de la GUP et notamment celles intervenant dans le domaine de la médiation et de l'entretien du cadre de vie.
- Les services de l'Etat
- Autres partenaires : Somergie en charge de la collecte sélective et de la communication autour du tri des déchets pour le compte de Metz Métropole.

c. Suivi/ évaluation

L'évaluation continue de la convention, assurée par la Ville de Metz, en fonction des objectifs à atteindre et des critères d'évaluation définis pour chaque action, permettra de rendre compte :

- des améliorations apportées et des évolutions des comportements et des usages sur le quartier
- de l'avancement du partenariat et des modes de fonctionnement des intervenants sous forme de bilan annuel.

Elle permet également de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des enjeux locaux et des attentes de la population.

L'évaluation se fera notamment au travers des fiches de demandes d'intervention sur le domaine public, ces fiches traitées pourront renseigner sur :

- le type d'intervention
- leur nombre
- leur lieu
- leur évolution
- le demandeur
- le nombre de consultations de la convention et du guide pratique

A ce titre, plusieurs outils peuvent être mis en place dans une démarche d'amélioration continue :

- Évaluations régulières par le biais de visite de terrain
- Mise en commun des différents indicateurs auprès des acteurs pour mettre en place un tableau de bord des investissements
- Suivi photos
- Implication des habitants et réunions publiques

V. ANNEXES – FICHES-ACTIONS

SOMMAIRE

1. Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants, les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.

FA n° 1 : Réalisation d'une enquête à Borny

FA n° 2 : Mise en place d'une campagne de sensibilisation autour du tri des déchets dans les jardins familiaux

FA n° 3 : Mise en place de campagnes de sensibilisation sur le fonctionnement du tri et de la collecte des déchets

FA n° 4 : Accompagnement d'associations pour impulser une dynamique : fête des voisins, création d'une fête de quartier, festival FESTIF...

FA n° 5 : Développement d'outils de communication à destination des habitants en matière de GUP

FA n° 6 : Accompagnement des habitants, dans le renouvellement urbain de leur quartier, l'accès à des services de proximité et la découverte d'ateliers thématiques, à travers la Maison du Projet AGORA à la Patrotte.

FA n° 7 : Sensibiliser les jeunes aux cultures urbaines

FA n° 8 : Développement de projets de sensibilisation à destination des jeunes

2. Assurer la cohérence territoriale et organiser la démarche partenariale entre les professionnels et acteurs du territoire :

FA n° 9 : Mise en place d'un système de gestion des doléances

FA n° 10 : Mise en place d'un guide pratique d'intervention

FA n° 11 : Mise en cohérence des interventions en matière de collecte des déchets et de nettoyage des espaces

3. Mettre en place des expérimentations s'intégrant dans le cadre du Grenelle de l'environnement et l'agenda 21 :

FA n° 12 : Étudier la faisabilité d'une insertion par l'activité économique pour les déchets orphelins (pneu, huile de vidange, gravats, carrelage, batterie...)

FA n° 13 : Répondre à des appels à projets environnementaux

4. Coordonner les actions du C.U.C.S et du C.L.S.P.D, en lien avec la GUP

FA n° 14 : Coordination avec le C.U.C.S et le C.L.S.P.D

FA n° 15 : mise en place d'un GLTD

FA n° 16 : Création et mobilisation d'une unité d'intervention réactive et spécialisée, l'UTEQ

Fiche action n°1 : Réalisation d'une enquête à Borny

Constats du diagnostic

De mauvaises pratiques et usages de la part des habitants ont été identifiés à Metz, notamment sur le quartier de Metz-Borny, rue d'Anjou, où des dépôts de sacs poubelles aux pieds des PAV, d'encombrants, le non respect du fonctionnement des bornes amovibles, le stationnement gênant ont été constatés.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission : Améliorer l'usage des habitants et agir sur leurs pratiques

Descriptifs de l'action

Il s'agit de réaliser un questionnaire à destination des habitants des 2, 4, 6, 8 et 10 rue d'Anjou où des dysfonctionnements ont été constatés afin de mieux connaître leurs pratiques au sein des espaces nouvellement aménagés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

Les items et questions de ce questionnaire feront l'objet d'un soin particulier afin de le rendre le plus opérationnel possible.

À partir de ce questionnaire, grâce à une analyse approfondie, une communication adaptée et cohérente pourra être mise en place sur les cours aménagées (Maine, Anjou et Normandie) de manière à expliquer les usages des espaces rénovés et sensibiliser les habitants aux « bonnes pratiques ».

Porteur de l'action

Le service Politique de la Ville (Ville de Metz) et le GIP-GPV, l'AMMS.

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Metz Métropole, Metz Habitat Territoire : agence des Hauts de Blémont, Somergie.

Échéancier

Élaboration de l'enquête :

Mise en place :

Traitements des données :

Mise en place d'une communication adaptée :

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°2 : Mise en place d'une campagne de sensibilisation autour du tri des déchets dans les jardins familiaux.

Constats du diagnostic

Les jardins familiaux sont un espace de culture et un lieu de rencontre pour de nombreux habitants. Cependant une quantité importante de dépôts sauvages est régulièrement déposée au sein des jardins familiaux.

De plus, un défaut d'entretiens des espaces extérieurs et communs est constaté.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants.
- Mission : Améliorer l'usage des habitants et agir sur leurs pratiques.

Descriptifs de l'action

Cette action vise à améliorer l'environnement des jardins familiaux et ainsi le cadre de vie des habitants grâce à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation claire et adaptée à ce type d'espace.

Cette action sera également l'occasion de réfléchir et de mettre en place des solutions adaptées aux déchets verts, à leur traitement et leur valorisation.

Ce projet de communication et de sensibilisation adéquates, mené en partenariat avec l'AMMS et Somergie, n'est pas une campagne de sensibilisation ponctuelle mais durable s'inscrivant dans un processus en plusieurs phases.

Porteur de l'action

Le service Politique de la Ville (Ville de Metz)

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Metz Métropole, l'AMMS, Somergie, le service Espaces Verts de la Ville de Metz

Échéancier

Mise en place d'une réunion au sein du service :

Préparation de l'action de sensibilisation :

Développement de la campagne par phase : sensibilisation sur le terrain (médiation, information, atelier jardinage...), support de communication (fly, panneau), mise en place de mobilier urbain adéquat (poubelles, compost...)

Critères et modalités d'évaluation

Observatoire

Fiche action n°3 : Mise en place de campagnes de sensibilisation, sur le fonctionnement du tri et de la collecte des déchets.

Constats du diagnostic

De nombreux dépôts sauvages, à toute heure de la journée, ont été constatés sur les quartiers Politique de la Ville, notamment à Borny, Bellecroix et Patrotte/Chemin de la Moselle, à des endroits bien spécifiques.

Ces dépôts nuisent à l'image du quartier et sont une gêne pour les habitants et les partenaires. Ils demandent donc une attention particulière en matière de communication auprès des usagers.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants.
- Mission :
 - o Améliorer l'usage des habitants et agir sur leurs pratiques
 - o Agir auprès des jeunes

Descriptifs de l'action

Cette action doit améliorer le niveau de propreté des lieux identifiés comme dégradés et mal respectés et ainsi le cadre de vie des habitants à travers le développement d'une campagne de sensibilisation claire et adaptée. Il s'agira de mettre en place des solutions adaptées à la lutte contre les dépôts sauvages de sacs noirs, sacs transparents, cartons et encombrants.

Ce projet de communication et de sensibilisation adéquates, mené en partenariat avec l'AMMS et Somergie, n'est pas une campagne de sensibilisation ponctuelle mais durable s'inscrivant dans un processus en plusieurs phases.

Il s'agit également de continuer à pérenniser la sensibilisation en milieu scolaire.

Porteur de l'action

Le service Politique de la Ville (Ville de Metz), Metz Métropole et Somergie, établissements scolaires.

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Metz Métropole, l'AMMS, le GIP-GPV, Somergie, les services Propreté Urbaine et Politique de la ville de la ville de Metz.

Échéancier

Identification et validation des points noirs :

Mise en place d'une réunion avec les partenaires :

Préparation de l'action de sensibilisation :

Développement de la campagne par phase : sensibilisation sur le terrain (médiation, information en porte-à-porte...), support de communication (fly, panneau, affiches...).

Critères et modalités d'évaluation

Observatoire

Observation

Fiche action n°4 : Accompagnement d'associations pour impulser une dynamique : fête des voisins, création d'une fête de quartier, festival FESTIF.

Constats du diagnostic

Les habitants ont, à plusieurs reprises, fait part de leur souhait d'avoir une animation simple et fédératrice au sein de leur quartier pour favoriser les échanges et les rencontres.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission : Améliorer l'usage des habitants et agir sur leurs pratiques

Descriptifs de l'action

L'objectif est de profiter d'une animation fédératrice pour créer une solidarité entre les habitants et une auto régulation du quartier par les habitants.

La fête des voisins a pour but d'impulser une dynamique autour de l'animation, du lien social et de la solidarité de proximité. Cette action vise à aider les habitants et les associations à s'approprier cette fête et les conseiller afin de les rendre autonomes dans l'organisation.

Le festival Festif est un festival de fleurissement des fenêtres et des balcons sur un thème annuel (en 2009 : les papillons). Cette action a pour objectifs :

- d'améliorer le cadre de vie et l'image du quartier: embellir les balcons, les façades.
- de développer les liens sociaux entre les habitants : accompagnement social, solidarité, liens entre voisins.
- d'apporter des connaissances : plantation, fleurissement, décoration, entretien, nettoyage des balcons

A terme, cette action doit rendre autonome les habitants en matière d'embellissement et de fleurissement de leurs balcons.

Porteur de l'action

Le service Politique de la Ville (Ville de Metz) accompagne et impulse la démarche mais n'est pas porteur de l'animation, qui est assurée par les associations concernées.

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Metz Habitat Territoire, LogiEst, l'AMMS, les Associations locales et les habitants, le GIP-GPV, l'Etat, la ville de Metz.

Échéancier

Fête des voisins : mardi 25 mai 2010.

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Nombre de volontaires pour organiser et de participant le jour de la fête des voisins.

Observations

En ce qui concerne, le festival FESTIF, il est envisagé pour les prochaines années, :

- Un partenariat avec le service Espaces Verts de la VDM
- Etendre le festival au sol : plantation collective
- Etendre aux autres quartiers.

PROJECT

Fiche action n°5 : Développement d'outils de communication à destination des habitants en matière de GUP.

Constats du diagnostic

Afin de compléter les campagnes de sensibilisation sur le tri sélectif et d'informer au mieux les habitants sur les services proposés, les chantiers ou encore les actions menées, il est nécessaire de développer des outils de communication adaptés.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission : Améliorer l'usage des habitants et agir sur leurs pratiques.

Descriptifs de l'action

À la suite de réunions inter – partenariales, différents outils de communication ont été envisagés (lisibles, adéquats, utilisant des pictogrammes...) :

- Actualiser la plaquette « propreté en ville » pour les quartiers Politique de la Ville.
- Un calendrier contenant les informations de collecte (Somergie)
- Un document d'information sur les services proposés au Pôle des Lauriers (vdm).
- Des affiches, des panneaux...

Porteur de l'action

La ville de Metz (plaquette, documents de la ville)
Somergie (calendrier, document sur le tri sélectif)

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Somergie, le GIP-GPV, les services Propreté Urbaine et Communication de la ville de Metz, Metz Métropole.

Échéancier

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°6 : Accompagnement des habitants, dans le renouvellement urbain de leur quartier, l'accès à des services de proximité et la découverte d'ateliers thématiques, à travers la Maison du Projet AGORA à la Patrotte.

Constats du diagnostic

Le quartier de Metz Nord est confronté à un certain nombre de problématiques urbaines et sociales. Afin d'améliorer le quotidien et l'environnement des habitants, ce quartier, va faire l'objet d'intervention d'envergures visant à la requalification urbaine, sociale et économique dans les prochaines années. La mise en place de services de proximité, d'ateliers novateurs et l'accompagnement de la population dans cette démarche de renouvellement urbain devaient nécessaires.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission :
 - Optimiser l'utilisation des liens interactifs entre les collectivités, les partenaires pour une meilleure lisibilité auprès des habitants.
 - Agir auprès des jeunes
 - Informer les habitants sur le renouvellement urbain des quartiers

Descriptifs de l'action

Une Maison du Projet est installée depuis septembre 2009 au cœur du quartier pour une durée de 30 mois. Elle sera un lieu de concertation, d'échange, d'animation, d'information et d'expérience partagée entre les habitants du quartier, le milieu associatif, le comité de quartier et les pouvoirs publics.

La thématique centrale de la Maison du Projet est l'urbanisme (habitat, cadre de vie) et les services publics. Elle sera complétée par d'autres thématiques du CUCS tout au long de l'existence de l'AGORA. Les autres thématiques seront les suivantes (une différente tous les 2 mois) :

- La santé (novembre, décembre 2009)
- L'éducation (janvier, février 2009)
- L'emploi et le développement économique (mars, avril 2009)
- La citoyenneté et la prévention (mai, juin 2009)

L'objectif est de faire vivre l'AGORA : mise en place d'un planning, de partenariats, d'animations, de formation du personnel d'accueil, suivi du fonctionnement, inauguration, communication, mise en place des jardins partagés...

Porteur de l'action

Le service Politique de la Ville (Ville de Metz)

Partenaires et leurs engagements sur cette action

APSIS, CLLAJ, CCAS, Centre Lacour, AMIs, Mission Locale, MPS/AMMS, CRI-BIJ, Planète Verte et Culture et Liberté, la Maison ouverte, les services de la ville.

L'UDAF, le CG, le CR, la CPAM, Metz Métropole, Somergie, l'AGURAM.

Échéancier

Fonctionnement en comité technique mensuel pour définir le planning le planning du mois suivant.

Financement

Critères et modalités d'évaluation

La tenue d'un cahier d'appel et d'un cahier de visite.

L'implication des partenaires au fil des mois par la proposition d'animation et d'atelier.

La mise en réseau des partenaires extérieurs et intérieurs au quartier.

Observations

A développer sous d'autre forme dans les autres quartiers

PROJET

Fiche action n°7 : Sensibiliser les jeunes aux cultures urbaines.

Constats du diagnostic

La Ville de Metz encourage, favorise et soutient les initiatives relevant du champ des cultures urbaines. Elle entend ainsi offrir une meilleure visibilité aux pratiques artistiques et sportives concernées d'une part, et sensibiliser le plus large public possible aux démarches créatives et originales des acteurs des cultures urbaines d'autre part. Conformément à cette politique nouvelle, le Graff est valorisé par l'ouverture de murs d'expression libre sur le territoire messin, ainsi que par la réalisation de nouveaux projets d'envergure destinés à promouvoir cet art.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission : Agir auprès des jeunes.

Descriptifs de l'action

Cette action prévoit la réalisation d'une fresque par un artiste local. Celle-ci sera précédée d'un travail pédagogique à destination de collégiens des Hauts de Blémont en collaboration avec le professeur d'arts plastiques visant à les initier aux techniques du Graff, à son histoire et à sa logique artistique.

La fresque réalisée au terme du programme pédagogique avec les élèves, décorera la dalle qui accueille le cadran solaire au cœur de la plateforme socio-économique en plein cœur du quartier de Metz Borny.

La participation des enfants au projet doit permettre l'appropriation de la plateforme par les habitants du quartier.

Porteur de l'action

Service Animation Jeunesse Education Populaire et Vie Etudiante (Ville de Metz).

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Le GIP-GPV, le cabinet Reichen et Robert Associé pour Borny, le service Politique de la ville, le collège des Hauts de Blémont

Échéancier

Fresque cadran solaire à Borny :

- De juin à septembre 2009 : lancement de l'appel d'offre
- De septembre 2009 à mars 2010 : séances pédagogiques
- Avril 2010 : réalisation de la fresque

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°8 : Développement de projets de sensibilisation à destination des jeunes.

Constats du diagnostic

Les quartiers de la Patrotte et du chemin de la Moselle rencontrent les mêmes problématiques que Borny en matière de dépôts d'encombrants et de dépôts sauvages. Les services de la ville et l'association Metz Pôle Services font le nécessaire pour rendre le quartier propre, mais d'autres actions, principalement auprès de la population, sont nécessaires. En effet, les quartiers de Metz Nord nécessitent une attention particulière en matière d'intervention et de sensibilisation auprès de la population.

Il faut également noter que l'implication des parents dans le processus de respect du cadre de vie passe par la sensibilisation des jeunes.

Objectifs visés

- Axe de travail : Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et les intégrer dans la démarche de renouvellement urbain de leur quartier.
- Mission : Agir auprès des jeunes.

Descriptifs de l'action

Cette action vise à développer des projets de sensibilisation comme : **le projet de création artistique à partir de la réutilisation de déchets, proposé par Noël de Joie.**

Ce projet présente plusieurs intérêts pour les jeunes :

- l'aspect environnemental : sensibilisation, responsabilisation des jeunes par rapport aux déchets, aux encombrants, à leur traitement et recyclage.
- l'aspect artistique, créatif, culturel à travers la création d'œuvres d'art et la sensibilisation à d'autres formes de culture.

D'autres actions sont proposées par Somergie comme la mise en place d'atelier de sensibilisation en milieu scolaire.

Porteur de l'action

Une association locale à la Patrotte comme l'AMIs ou l'APSIS.

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Noël de joie, le Républicain Lorrain, l'AMIs, l'APSIS, MPS/AMMS, Somergie, Metz Habitat Territoire, le service politique de la ville-Metz, la mission locale.

Metz Métropole, le service action culturelle, et le service animation jeunesse éducation populaire vie étudiante de la ville de Metz.

Échéancier

Comité technique pour le Projet Noël de Joie : de septembre à décembre 2009

Mise en œuvre : 2010

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Projet Noël de Joie : expérimental à la Patrotte, à reconduire et à étendre en fonction de son évaluation.

PROJET

Fiche action n°9 : Mise en place d'un système de gestion des doléances

Constats du diagnostic

Dans le but de préserver leur cadre de vie, les quartiers Politique de la Ville nécessitent de nombreuses interventions sur le domaine public de natures diverses (collecte, nettoyage, réparation...).

Afin de rendre ces interventions plus efficaces et renforcer la coordination au sein du personnel de la Ville de Metz en matière de doléance (améliorer le suivi et la connaissance des demandes d'interventions sur le domaine public...), un outil de gestion et de suivi simple doit être mis en place au Pôle des Lauriers en complément du système IDP déjà existant.

De plus, on constate parfois une mauvaise connaissance des services de la ville et des partenaires à contacter, en matière de doléance.

Objectifs visés

- Axe de travail : Assurer et organiser la cohérence territoriale entre les partenaires.
- Mission : Identifier les interventions et missions de chacun : les associer et créer un maillage.

Descriptifs de l'action

Une bonne gestion des doléances passe par la mise en place :

- d'un guide pratique de procédure (quelle est le service et la personne référent en fonction des doléances) à destination des agents du pôle des Lauriers
- d'un formulaire de demande d'intervention sur le domaine public à remplir par le demandeur obligatoirement (type de doléance, demandeur, date, suivi...)
- d'une gestion centralisée papier et informatique des formulaires à l'accueil du pôle des Lauriers.
- de formation au logiciel IDP.
- d'une coordination entre les matières de quartiers et le Pôle des Lauriers.

Porteur de l'action

Le Service Politique de la Ville (Ville de Metz).

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Les services de la ville de Metz

Échéancier

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°10 : Mise en place d'un guide pratique d'intervention

Constats du diagnostic

De nombreux acteurs interviennent sur le domaine public et privé pour préserver le cadre de vie des quartiers.

Afin de rendre ces interventions plus efficaces et renforcer la coordination entre les partenaires, un guide d'intervention pratique va être édité.

Il s'agit d'améliorer la connaissance de chaque partenaire sur les interventions et missions de chacun.

Objectifs visés

- Axe de travail : Assurer et organiser la cohérence territoriale entre les partenaires.
- Mission : Identifier les interventions et missions de chacun : les associer et créer un maillage pour chaque quartier, sur le domaine public et privé, en matière de :
 - o Collecte des déchets (OM et tri sélectif)
 - o Collecte des encombrants
 - o Nettoyage et entretien de la voirie, des espaces verts et des espaces privés
 - o Usage des équipements publics et du mobilier urbain (bornes d'accès, stationnement...)

Descriptifs de l'action

Réalisation d'un guide pratique d'intervention comprenant :

- Recensement des interventions liées au maintien du cadre de vie.
- Fiche descriptive des missions de chaque intervenant.
- Fiche procédure en matière de fonctionnement des bornes d'accès amovible, de stationnement...
- Cartes des domanialités et des interventions
- Planning des intervenants

Moyens de réalisation : entretiens avec les partenaires, visites de terrain, réunions thématiques (propreté, déchèteries, PAV, dépôts sauvages...).

Porteur de l'action

La politique de la ville

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Tous les partenaires de la GUP.

Échéancier

Fin 2010.

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Utilisation du guide au quotidien par les partenaires afin de faciliter la coordination du travail des intervenants et avoir une meilleure connaissance de leur présence.

Observations

Guide à actualiser régulièrement.

PROJET

Fiche action n°11 : Mise en cohérence des interventions, en matière de collecte des déchets et de nettoyage des espaces

Constats du diagnostic

Certains espaces considérés « en transition », notamment à la suite des travaux entrepris dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, ou rétrocédés nécessitent une réorganisation des interventions suite aux changements subis.

D'autres espaces ont été identifiés comme difficiles et méritent une attention particulière en matière d'entretien, ils nécessitent également une réorganisation particulière.

Objectifs visés

- Axe de travail : Assurer et organiser la cohérence territoriale entre les partenaires.
- Mission : Identifier les zones rétrocédées, gérer les espaces en transition et identifier les espaces « non entretenus » et les zones difficiles (exemples : les 4 carrés à Bonny, la cour du 5 rue Théodore de Gargan à la Patrotte...).

Descriptifs de l'action

Une fois le guide pratique d'intervention réalisé, il sera possible de mettre en lumière les dysfonctionnements et de créer un maillage entre les partenaires afin d'assurer une cohérence entre les interventions dans les domaines suivants : collecte des déchets (OM et tri sélectif), collecte des encombrants, nettoyage et entretien de la voirie, des espaces verts et des espaces privés, usage des équipements publics et du mobilier urbain (bornes d'accès, stationnement...).

Porteur de l'action

Politique de la ville.

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Les partenaires de la GUP.

Échéancier

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°12 : Etudier la faisabilité d'une insertion par l'activité économique pour les déchets orphelins (pneu, huile de vidange, gravats, carrelage, batterie...).

Constats du diagnostic

De nombreux dépôts sauvages, à toute heure de la journée, ont été constatés sur les quartiers Politique de la Ville, notamment à Borny, Bellecroix et Patrotte/Chemin de la Moselle.

Parmi ces dépôts sauvages, des déchets orphelins sont régulièrement ramassés : pneu, huile de vidange ou autre, batterie de voiture, gravats, ...

Ces déchets demandent une attention particulière en matière de ramassage et leur traitement pose problème.

De plus, ces quartiers de Metz connaissent un fort taux de chômage.

Objectifs visés

- Axe de travail : Conduire des expérimentations s'intégrant dans le Grenelle de l'Environnement et l'Agenda 21.
- Mission : Permettre l'accès à l'emploi des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité (et notamment les femmes).

Descriptifs de l'action

Cette action a pour objet d'étudier la faisabilité d'une Insertion par l'Activité Economique pour les déchets orphelins (pneu, huile de vidange, gravats, carrelage, batterie...).

Il s'agit de trouver une solution au problème des déchets orphelins et de réfléchir à leur traitement ou leur recyclage dans une logique d'accompagnement social et professionnel.

L'insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes sans emploi durablement exclues du marché du travail qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Porteur de l'action

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Le GIP-GPV.

Échéancier

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°13 : Répondre à des appels à projets environnementaux

Constats du diagnostic

Les services de la Ville de Metz, Metz Pôle Services, Metz Métropole et les bailleurs travaillent à rendre le quartier propre, mais d'autres actions, principalement auprès de la population, sont nécessaires. Afin de compléter les campagnes de sensibilisation sur le tri sélectif, d'informer au mieux les habitants sur les services proposés, les chantiers ou encore les actions menées, il est nécessaire de développer des outils novateurs adaptés.

Objectifs visés

- Axe de travail : Conduire des expérimentations s'intégrant dans le Grenelle de l'Environnement et de l'Agenda 21.
- Mission : Expérimenter des nouveaux outils pour l'augmentation du tri sélectif.

Descriptifs de l'action

Cette action s'inspire d'expériences reproductibles qui ont été réalisées dans d'autres pays européens dans le domaine du recyclage et de la sensibilisation à l'environnement. Il s'agit de développer des outils pratiques et innovants pour améliorer le tri sélectif. Ces expérimentations développées dans le cadre de partenariats public – privé pourront servir d'exemples aux autres quartiers de Metz. Plusieurs pistes ont été envisagées : mettre en place une prime au tri, développer des partenariats avec les grandes surfaces environnantes,

Porteur de l'action

Partenaires et leurs engagements sur cette action

GIP-GPV

Échéancier

Financement

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°14 : Coordination avec le C.U.C.S et le C.L.S.P.D

Constats du diagnostic

Les effets attendus par la mise en place de la convention de G.U.P. afin d'être pérennisés se doivent d'être accompagnés dans le domaine de la prévention de la délinquance. Les outils partenariaux à mobiliser dans ce cadre par la ville sont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Objectifs visés

- Mettre en cohérence les dispositifs de prévention de la délinquance au regard des objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité
- Prolonger et pérenniser les effets attendus de la mise en place de la G.U.P.

Descriptifs de l'action

Le Service Politique de la Ville assurera la coordination, par le biais de ses Chargés de Mission thématiques spécifiquement dédiés aux dispositifs concernés : CUCS, CLSPD et GUP. Il s'agit de trois postes à temps plein. Il est utile de rappeler l'existence d'une instance de coordination de la G.U.P. réunissant les acteurs concernés et organisée par le Service Politique de la Ville. Les outils mobilisés seront ceux mis en place grâce aux partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre des dispositifs existants. Il s'agit des actions suivantes :

Equipe de Nuit (APSIS) :

Les objectifs ciblés :

- occuper le terrain pour ne pas laisser les jeunes en proie à l'oisiveté
- réactualiser quotidiennement le diagnostic de la réalité, notamment au regard des profonds changements physiques du quartier liés au GPV
- tenter d'identifier les dérives réelles et continuer à produire une perception la plus juste possible du quartier la nuit
- maintenir et renforcer les liens avec les populations de tous âges pour mieux comprendre leurs présences tardives
- constituer en tant que professionnels des repères fiables pour les populations désœuvrées et/ou insécurisées
- développer encore le travail de partenariat avec les réseaux professionnels.

Le public :

Les populations présentes la nuit sur le quartier de Metz-Borny : mineurs résidant dans le quartier, mineurs en fugue de leur domicile ou d'un établissement de protection de l'enfance, jeunes majeurs désœuvrés (18-21 ans), jeunes adultes en difficulté (21-27 ans), toxicomanes extérieurs au quartier, adultes mobilisables comme relais d'une action de prévention.

Composition de l'équipe :

Un chef de service éducatif, deux éducateurs spécialisés et une secrétaire à mi-temps. L'équipe est présente dans le quartier de quatre à six nuits par semaines toute l'année sans exception.

Médiateurs de l'AMMS :

Médiation de proximité :

La médiation de proximité vise à pacifier l'accès et l'usage des espaces communs que sont les paliers, les cages d'escalier, les ascenseurs, les halls d'entrée, les pieds d'immeuble et les garages souterrains dans le quartier de Borny, le quartier de Metz-Nord, La Patrotte, Chemin de la Moselle. En 2009, 13 Agents Messins de Médiation Sociale (AMMIS) sous contrats aidés (CAE/CA) travaillent sur les sites ciblés afin de pérenniser/développer des contacts avec les résidents des lieux et faire passer le message adapté aux problèmes constatés.

La mission a pour objectifs :

- de limiter les incivilités telles que : tags, serrures détériorées, boîtes à lettres vandalisées, mécanisme d'ascenseur mis volontairement en panne, stockage des poubelles sur les paliers, etc.
- d'empêcher les regroupements de jeunes gens dans les entrées qui ont toujours pour effet d'inquiéter les habitants.

A noter le travail en étroite collaboration avec Metz Habitat Territoires dans l'accueil des nouveaux locataires. Le médiateur de proximité procède notamment à la lecture des codes de bon voisinage qui figurent dans le règlement intérieur de Metz Habitat Territoires. Il sensibilise aussi le nouveau locataire au problème des incivilités, sur le respect de l'environnement et d'autrui en insistant sur la nécessité d'avoir un comportement responsable et citoyen.

Médiation de voisinage :

Le « Service de Médiation Sociale a pour but de permettre à des habitants ayant un différend avec un ou plusieurs autres, de faire appel à un tiers neutre, appelé médiateur qui, à travers l'organisation d'échanges et de discussions, les aide à trouver par eux-mêmes une solution à celui-ci. Il intervient essentiellement sur les quartiers urbains de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy et vise à étendre son champ d'action aux communes de Metz-Métropole.

Référents d'entrée d'immeuble (projet) :

Dans le cadre du volet « Habitat et cadre de Vie » du CUCS, il est préconisé de mettre en place des Référents d'entrée d'immeubles pour les deux bailleurs.

Les référents d'entrée constituent :

- une démarche « qualité » qui suppose une meilleur prise de conscience des habitants
- un dispositif qui doit permettre de recréer le lien social

Le principe directeur du dispositif est de proposer un référent locataire dans chaque cage d'escalier quelque soit sa taille : le référent d'entrée.

Les cellules de veille :

Les cellules de veille sociale sont des groupes de travail pilotés administrativement par la Direction de la Politique de la Ville au titre du CLSPD. L'objectif est de rassembler, des acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs intervenant au sein des quartiers qualifiés de prioritaires au titre de la politique de la ville. Un des objectifs majeurs de ces cellules est de maintenir une dynamique d'échange entre les différents acteurs de terrain et de renforcer ainsi l'efficacité de leurs actions. En complémentarité de ces cellules, et lorsque la situation au sein d'un quartier l'impose, des réunions exceptionnelles sont mises en place.

Les gardiens d'immeuble de Metz Habitat Territoires :

Leur action s'inscrit dans la logique du travail partenarial mené avec Metz Habitat Territoires au travers les cellules de veille et les réunions de coordination GUP au titre desquelles les bailleurs sociaux participent. Les interventions stratégies et procédures qui y sont évoquées et mises en œuvre impliquent par définition les gardiens. On peut citer à titre d'exemple, le travail mené en concertation avec les bailleurs et par conséquent les gardiens au titre de l'amélioration du cadre de vie. On peut également souligner que les actions développées au titre de l'axe Cadre de Vie - Habitat du CUCS associent étroitement les bailleurs sociaux et par conséquent les gardiens de Metz Habitat Territoires en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. Ces gardiens sont des acteurs à part entière des projets visant à l'amélioration du cadre de vie de Metz-Borny car ils constituent un relais de terrain incontournable. Ces actions s'intègrent dans la logique de leurs compétences qui visent à maintenir les entrées et espaces communs des immeubles en bon état en "interdisant" par leur présence les actes de vandalisme.

L'Equipe Emploi-Insertion et Mission Locale :

L'EEI a été mise en place le 19 mai 2003 à Metz-Borny - dans le cadre du volet social et économique du Grand Projet de Ville. Cette structure originale intervient prioritairement en direction des publics jeunes et adultes touchés par des discriminations et/ou menaces d'exclusion à savoir, les femmes et plus particulièrement celles d'origine étrangère, les chômeurs de longue durée, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans. L'équipe est composée d'un conseiller principal de Pôle Emploi, coordinateur de l'équipe, d'un conseiller emploi ANPE, d'un conseiller technique de la Mission Locale, d'un agent municipal du service de la Délégation à l'Emploi, d'un psychologue de l'AFPA, d'une conseillère EURES intervenant sur la mobilité transfrontalière.

La Mission Locale qui offre un accompagnement individualisé aux jeunes entre 16 et 25 ans à la recherche d'un premier emploi ou d'une formation en les orientant vers les partenaires et les entreprises a son siège au sein même du quartier

Comité de Quartier de Borny et travaux :

Le Comité est étroitement associé à la démarche de concertation et de communication en direction des habitants. A ce titre, les travaux réalisés au titre du projet A.N.R.U. font l'objet d'une information des membres du comité de quartier et de débats au sein de cet instance afin d'accompagner leurs interrogations et trouver des solutions quant à la gêne occasionnée. Dans le même ordre d'idée, les problèmes de stationnement récents découlant des chantiers en cours seront traités par les services de la ville mais également au travers du Comité de Quartier.

Porteur de l'action

Ville de Metz - Service Politique de la Ville

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Préfecture de la Moselle, Justice, Police Nationale, Police Municipale, associations

Échéancier

Dès la mise en place de la convention

Financement

CUCS-FIPD-Ville de Metz-Conseil Général

Critères et modalités d'évaluation

Observations

Fiche action n°15 : Groupe Local de traitement de la délinquance sur la ZUS de Metz-Borny

Constats du diagnostic

Contexte : une délinquance persistante caractérisée par :

- Son déplacement constant et rapide
- Des perturbations importantes dans l'usage de certains communs d'immeubles (secteurs des « 4 tours » du Limousin et Cour du Languedoc à Metz-Borny, particulièrement)
- Des actes de violences et des dégradations dans les transports en communs
- Des violences notamment verbales dans les établissements scolaires, entre élèves, d'élèves vers enseignants, de parents vers enseignants.

Statistiques :

ZUS BORNY	Faits constatés en 2008	Faits constatés en 2009	Évolution	Part de la ZUS de Borny dans la délinquance de la commune de METZ
Délinquance de proximité dont faits élucidés	293	315	+ 7,5 %	6,20 %
	37 (12,6%)	68 (21,6%)		
Délinquance globale dont faits élucidés	1049	922	-12,1 %	8,70 %
	478 (45,6%)	461 (50 %)		

À Metz-Borny, les augmentations concernent les cambriolages ; vols avec violence et dégradations sont en diminution.

Objectifs visés

- **Axes de travail :** trafics locaux et notamment de stupéfiants, économie souterraine, appréhension de phénomènes de bandes rivales urbaines, traitement des violences scolaires...
- **Missions :** échanger des informations sur les actes commis et coordonner les réponses à apporter dans un traitement individualisé
- **Priorités :** à définir au cours de la première réunion

Descriptifs de l'action

La mise en place d'un GLTD (groupe local de traitement de la délinquance) a été engagée par le Procureur de la République, afin de créer un lieu d'échange régulier et privilégié entre partenaires locaux concernés, permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier,

Dédié spécifiquement à Metz-Borny, le GLTD pourra avoir vocation à se déplacer pour tenir compte des problématiques rencontrées dans les autres quartiers.

Porteur de l'action

Procureur de la République

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Créé et animé par le Procureur de la République, le GLTD est composé d'un représentant du Préfet, d'un représentant des services de police nationale et municipale, d'un élu de la ville de Metz et, en fonction des sujets traités, d'autres partenaires (Education Nationale, Bailleurs institutionnels), ainsi que d'autres services répressifs (services fiscaux, administration des douanes, services en charge de la répression des fraudes).

Échéancier

Présentation du dispositif en CLSPD du 19 janvier 2010

1^e réunion opérationnelle du GLTD : mars 2010

Critères et modalités d'évaluation

Suivi de la délinquance à partir de statistiques rapprochées

Fiche action n°16 : Intervention de proximité contre l'insécurité et les violences urbaines dans les quartiers ZUS de Metz-Borny et Bellecroix

Constats du diagnostic

Contexte : une délinquance persistante caractérisée par :

- Son déplacement constant et rapide
- Des perturbations importantes dans l'usage de certains communs d'immeubles (secteurs des « 4 tours » du Limousin et Cour du Languedoc à Metz-Borny, particulièrement)
- Des actes de violences et des dégradations dans les transports en communs
- Des violences notamment verbales dans les établissements scolaires, entre élèves, d'élèves vers enseignants, de parents vers enseignants.

Statistiques :

ZUS BORNY	Faits constatés en 2008	Faits constatés en 2009	Évolution	Part de la ZUS de Borny dans la délinquance de la commune de METZ
Délinquance de proximité dont faits élucidés	293	315	+ 7,5 %	6,20 %
	37 (12,6%)	68 (21,6%)		
Délinquance globale dont faits élucidés	1049	922	-12,1 %	8,70 %
	478 (45,6%)	461 (50 %)		

À Metz-Borny, les augmentations concernent les cambriolages ; vols avec violence et dégradations sont en diminution.

ZUS BELLECROIX	Faits constatés en 2008	Faits constatés en 2009	Évolution
Délinquance de proximité dont faits élucidés	33	47	+ 42,4 %
	2 (6,1 %)	8 (17 %)	
Délinquance globale dont faits élucidés	96	97	+ 1 %
	33 (34,4 %)	27 (27,8 %)	

À Bellecroix, les augmentations concernent les vols à main armée dont ceux avec violence et dégradations.

Objectifs visés

- **Axe de travail :** mieux prendre en compte la délinquance des zones urbaines les plus sensibles (Metz-Borny et Bellecroix) ...
- **Missions :** patrouilles à pied ou en véhicule d'intervention, opérations de renseignement, contrôles d'identités, identification et interpellation des auteurs d'infractions, en étroite collaboration avec les autres services locaux de sécurité.

- **Priorités** : trafic de stupéfiants, tranquillité des transports en commun, sécurité des établissements scolaires et de leurs abords

Descriptifs de l'action

Création et mobilisation d'une unité d'intervention réactive et spécialisée, l'UTEQ (unité territoriale de quartier) dans le cadre de la « dynamique espoir banlieue » pour une approche répressive complémentaire aux actions de prévention menées par les acteurs du quartier. Rattachée au service de sécurité de proximité du commissariat de Metz, l'UTEQ est composée de 18 agents de police nationale, expérimentés et fidélisés. Son action s'exerce en complémentarité avec les missions du bureau de police nationale de la rue du Maine à Metz-Borny et des autres unités de la circonscription de sécurité publique de Metz (Sûreté Départementale, brigades spécialisées dont celles dédiées aux violences urbaines et aux trafics de stupéfiants). L'UTEQ fonctionne selon un régime de travail cyclique en 4/2 permettant ainsi de couvrir 7jours/7 les plages horaires sensibles (hiver : 14h – 22h ; été du 1^{er} mai au 15 septembre : 16h – 24 h, avec décalage horaire possible sur décision du DDSP). Elle dispose de trois véhicules légers sérigraphiés équipés de matériels de prévention et d'intervention.

Porteur de l'action

Direction départementale de la sécurité publique

Partenaires et leurs engagements sur cette action

Procureur, Délégué cohésion police/population, police municipale, établissements scolaires, TCRM, bailleurs sociaux, associations de prévention, habitants

Contribution aux signalements, aux diagnostics, et aux échanges d'informations utiles à l'intervention de l'UTEQ.

Les actions contribuant à la prévention de la délinquance et à la sécurité sont validées dans le cadre de l'Etat-Major de sécurité. Elles font l'objet d'un diagnostic et d'une coordination au sein du CLSPD présidé par Monsieur le Maire.

Échéancier

Formation technique sur sites de deux semaines, en lien avec les acteurs des quartiers concernés : septembre 2009

Phase opérationnelle sur les quartiers concernés : 1^{er} octobre 2009

Critères et modalités d'évaluation

Statistiques de la délinquance intégrant le nombre de faits élucidés

Rapport d'activités de l'UTEQ

Ressenti de la population

Fait en 3 exemplaires originaux à Metz le

Monsieur Dominique GROS
Maire de la Ville de Metz

Monsieur Bernard NIQUET
Le Préfet de la Région Lorraine

Monsieur Jean-Luc BOHL
Le président de la Communauté
d'Agglomération de Metz Métropole

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE
Le Président du Groupement d'Intérêt
Public du Grand Projet de Ville

Monsieur Yann CHEVALIER
Directeur Général de LogiEst

Madame Isabelle KAUCIC
Présidente de Metz Habitat
Territoire

PROJET